



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE
MEMBRES
EN EXERCICE : 35

L'an deux mille vingt trois, le onze avril à 18H30.

NOMBRE DE
MEMBRES
PRÉSENTS : 29

Le Conseil municipal de la commune de GARDANNE s'est réuni Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER Maire,

Etaient présents :

NOMBRE DE
SUFFRAGES
EXPRIMÉS : 35

Mesdames et Messieurs

DATE DE LA
CONVOCATION :
05/04/2023

Hervé GRANIER Maire, Antonio MUJICA Adjoint, Sandrine ZUNINO Adjointe, Alain GIUSTI Adjoint, Arnaud MAZILLE Adjoint, Fouzia BOUKERCHE Adjointe, Pascal NALIN Adjoint, Jean-François GARCIA Adjoint, Noura ARAB Adjointe, Danielle CHABAUD Conseillère, Gérard GIORDANO Conseiller, Kuider DIF Conseiller, Michel MARASTONI Conseiller, Corinne D'ONORIO DI MEO Conseillère, Claude DUPIN Conseiller, Valérie FERRARINI Conseillère, Kamel BELARBI Conseiller, Sophie CUCCHI-GILAS Conseillère, Vincent BOUTEILLE Conseiller, Claire CAMPODONICO Conseillère, Claude JORDA Conseiller, Samia GAMECHE Conseillère, Pamela PONSART Conseillère, Jean-Marc LA PIANA Conseiller, Marie-Christine RICHARD Conseillère, Patricia SPREA Conseillère, Laurent DESHAIES Conseiller, Bruno PRIOURET Conseiller, Kafia BENSADI Conseillère

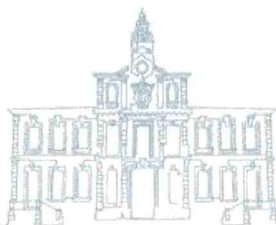
DELIBÉRATION
DEL_2023_050

Procurations étaient données à :

Michel MARASTONI Conseiller par Valérie SANNA Adjointe
Antonio MUJICA Adjoint par Magali SCHELLES Adjointe
Gérard GIORDANO Conseiller par Sylvia POLLET Conseillère
Claude JORDA Conseiller par Johanne GUIDINI-SOUCHE Conseillère
Paméla PONSART Conseillère par Jimmy BESSAIH Conseiller
Jean-Marc LA PIANA Conseiller par Guy PORCEDO Conseiller

Secrétaire de Séance : BOUTEILLE Vincent Conseiller

**OBJET : BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTÉRIEUR DES
POMPES FUNÈBRES - EXERCICE 2023**



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-1, L.2312-2, L.2311-5 et R 2311-11,

Vu le Décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M4,

Vu le débat d'orientations budgétaires adopté par délibération n° 2023-31 en date du 21 mars 2023,

Vu l'avis favorable rendu par le Conseil d'Exploitation de la Régie lors de sa séance du 13 mars 2023,

Vu la consultation de la Commission Finances en date du 7 avril 2023, en l'absence de Madame Ferrarini, Monsieur Dupin, Monsieur Porcedo et Monsieur Priouret.

Considérant qu'aux termes des dispositions des articles L.1612-2 et L.1612-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget primitif doit être voté avant le 15 avril par l'assemblée délibérante et transmis au représentant de l'État dans le Département dans les 15 jours qui suivent la date limite pour son approbation.

Considérant que le présent projet de budget du Service Extérieur des Pompes Funèbres a reçu un avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie lors de sa séance du 13 mars 2023.

Considérant que le Compte de Gestion 2022, le Compte Administratif 2022 étant adoptés lors de la présente séance, une reprise des résultats 2022 sera effectuée au Budget Primitif 2023.

Où l'exposé des motifs rapporté par Madame Sandrine ZUNINO

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver le Budget Primitif 2023 du Service Extérieur des Pompes Funèbres présenté par Monsieur le Maire, le vote étant effectué par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Article 2 :

D'arrêter les recettes et les dépenses totales comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'Exploitation	198 107,99 €	198 107,99 €
Section d'Investissement	147 610,98 €	147 610,98 €

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

Commune de Gardanne

Conseil Municipal du 11 avril 2023

Délibération DEL_2023_050

ADOPTÉE à la majorité des suffrages exprimés

Par 23 voix pour

Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Fouzia BOUKERCHE, Pascal NALIN, Valérie SANNA, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCELLES, Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuidar DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Valérie FERRARINI, Kamel BELARBI, Sophie CUCCHI-GILAS, Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire CAMPODONICO

Par 6 voix contre

Claude JORDA, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Pamela PONSART, Jimmy BESSAIH, Bruno PRIOURET

Par 6 voix en abstention

Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Guy PORCEDO, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Kafia BENSADI

Fait à Gardanne, le 18 avril 2023

Le Maire



Hervé GRANIER

Transmis en sous-préfecture

et affiché le : **19 AVR. 2023**